

STATEC

Introduction de la nomenclature ECOICOP v2 dans l'IPC



Agenda

- 1 **Contexte – nouvelle nomenclature ECOICOP v2**
- 2 **Principaux changements**
- 3 **Diffusion des indices dans la ECOICOP v2**



Contexte – nouvelle nomenclature ECOICOP v2

Une nouvelle classification pour l'indice des prix à la consommation

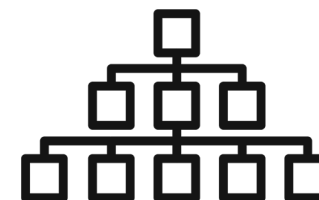
Deux changements majeurs en 2026

Indice des prix à la consommation national et harmonisé



1. Changement de l'année de base

- Nouvelle année de base **2025=100**.
- Intérêt : Le rebasage consiste à modifier l'année de référence et a pour but de faciliter la lecture de l'indice.
- Conséquences :
 - Changement de la valeur de l'indice.
 - **Pas de changement** pour **l'inflation** car elle correspond au taux de variation de l'indice.



2. Une nouvelle classification

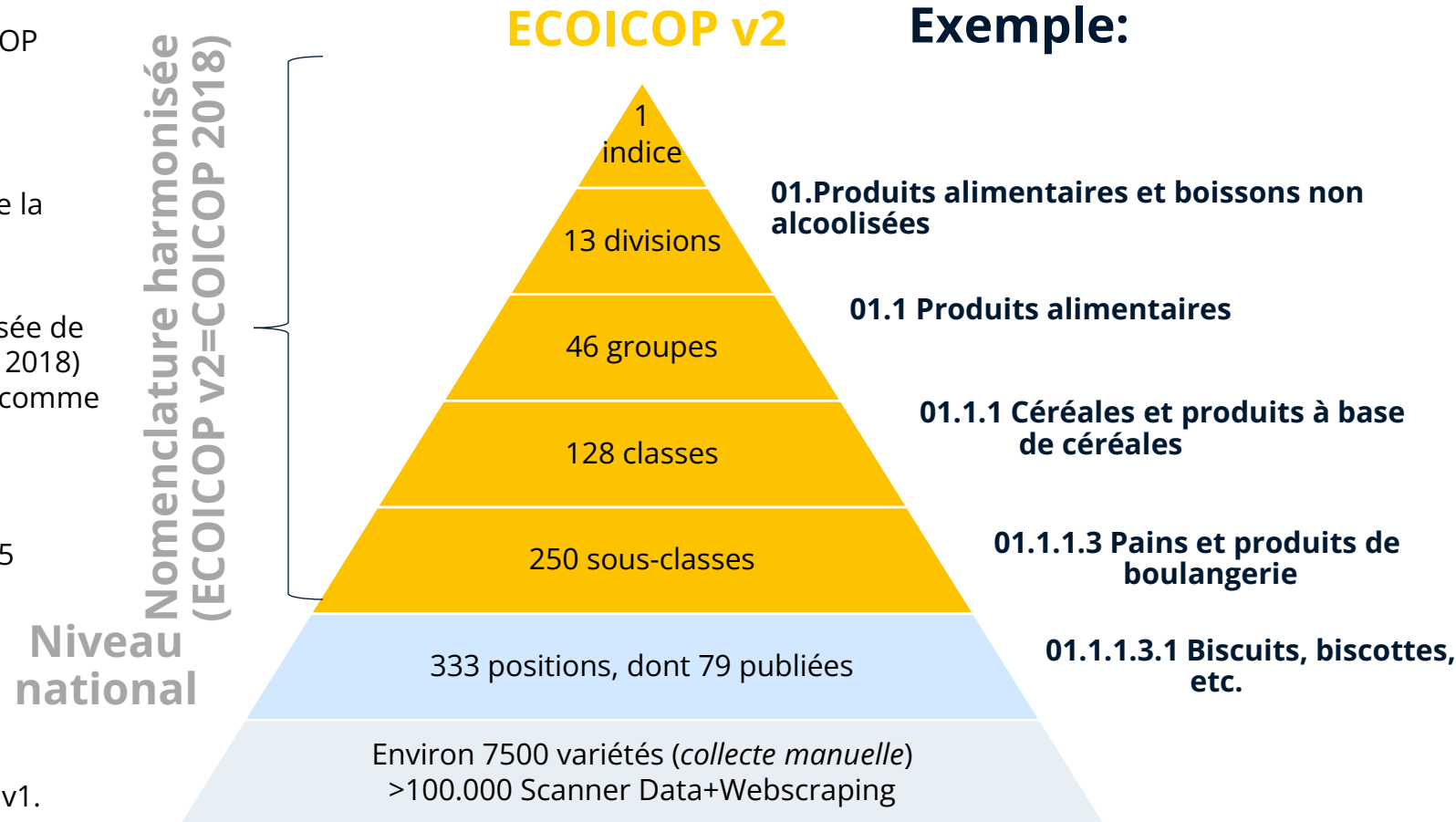
- Adoption de la nomenclature **ECOICOP v2** (basé sur la **COICOP2018** des Nations Unies).
- Nouveau niveau national COICOP-LUX.
- Conséquences :
 - Changement dans la composition de certaines catégories de biens et services.
 - **Pas de changement** pour **l'inflation** au **niveau général**.
 - Comparabilité limitée des séries aux niveaux plus détaillés

Nomenclature COICOP: ECOICOP v2

Classification of Individual Consumption According to Purpose

➡ Classification internationale de référence pour les dépenses des ménages

- ECOICOP v1 (*European Classification of Individual Consumption according to Purpose*) est basée sur la COICOP 1999.
- 2015:
Groupe d'experts sur les classifications statistiques internationales a recommandé une révision complète de la COICOP 1999.
- 2018:
Commission statistique a approuvé la Classification révisée de la consommation individuelle selon la fonction (COICOP 2018) et a recommandé aux pays d'utiliser cette classification comme norme statistique.
- 2024:
Adoption du règlement délégué (UE) 2024/3159 sur l'introduction de la **ECOICOP v2** (= COICOP2018 sur 5 chiffres) dans l'IPCH.
- 2026:
Introduction de la **ECOICOP v2** dans l'IPCH et l'IPCN.
- ECOICOP v2 a la même structure que la ECOICOP v1.



Nomenclature COICOP

Consommation des ménages a profondément changé en plus de 20 ans

La version COICOP 2018 reflète l'évolution des biens, des services et des habitudes de consommation depuis 1999, tout en améliorant les liens avec les autres classifications.

Certaines catégories sont devenues désuètes



Frontières floues:

Meilleure séparation entre biens et services.

- Frais de livraisons dans une sous-classe séparée
- Nouvelles COICOPs pour services (maintenance, réparation, location, installation)



Nouveaux produits et services:

Difficultés à classer les services par abonnement (ex.streaming), objets connectés (smartwatch) etc.



Besoin d'harmonisation: assurer la cohérence avec d'autres nomenclatures

Des changements ont été introduits au niveau des sous-classes pour assurer une meilleure cohérence avec la [CPC version 2.1](#) (*Central Product Classification*), la Classification internationale des comptes de la santé (CICS).



Principaux changements

Une nouvelle classification pour l'indice des prix à la consommation

ECOICOP v2

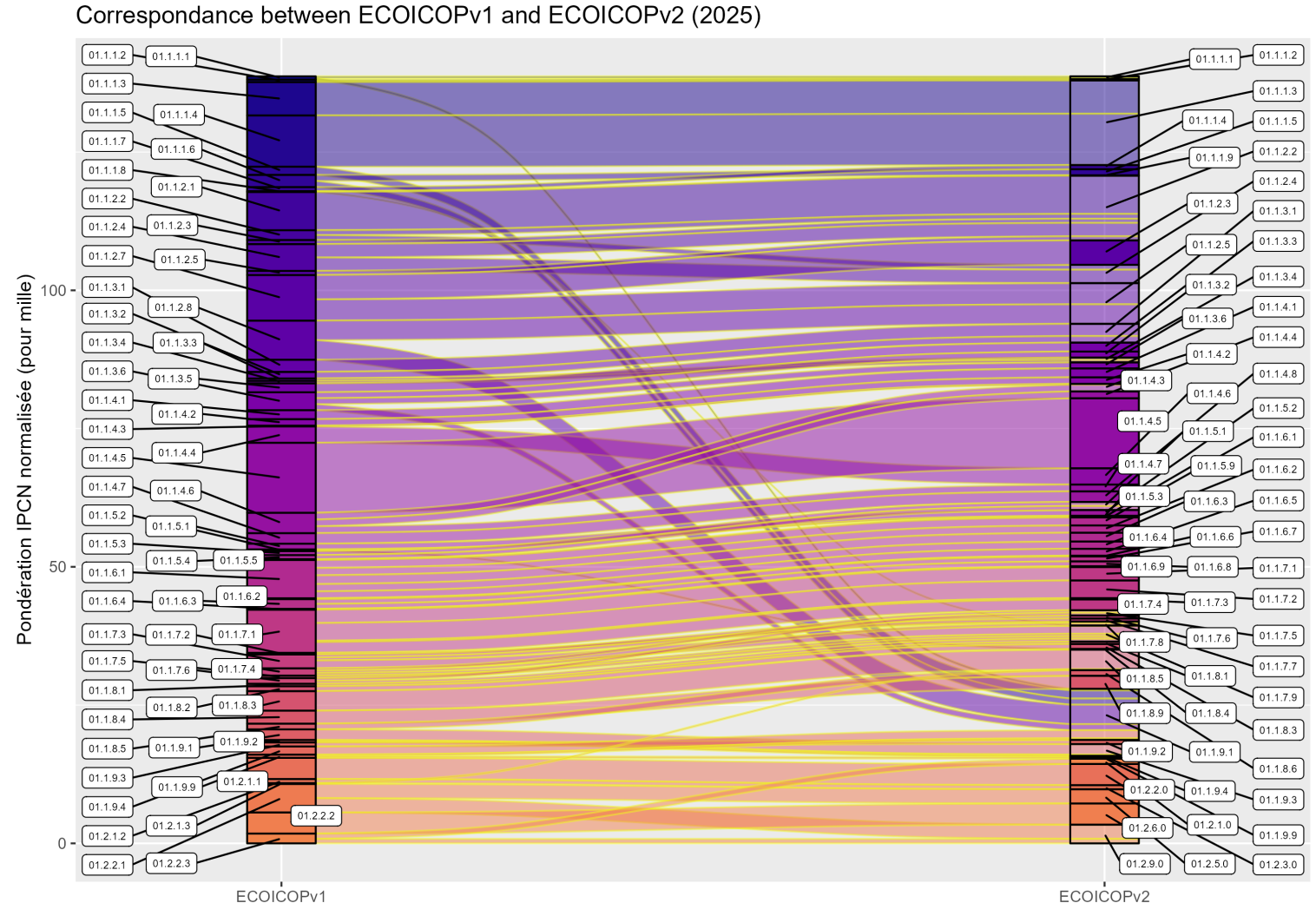
13 divisions dans l'ECOICOP v2 au lieu de 12 dans la ECOICOP v1

- Certaines catégories sont fusionnées ou précisées, tandis que d'autres disparaîtront ou seront transférées vers une autre catégorie principale.
- Au niveau supérieur, un seul changement est prévu : l'ajout d'une treizième division.

Code	Libellé	Poids IPCN 2026
01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	14.7%
02	Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	3.7%
03	Articles d'habillement et chaussures	4.8%
04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	16.3%
05	Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	8.8%
06	Santé	2.3%
07	Transports	14.8%
08	Information et communication	2.6%
09	Loisirs, sport et culture	7.2%
10	Services de l'enseignement	1.1%
11	Restaurants et services d'hébergement	8.2%
12	Assurance et services financiers	3.9%
13	Soins corporels, protection sociale et biens et services divers	11.6%

Division 01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées

- Le périmètre de la division 01 reste inchangé.
- Des détails supplémentaires ont été introduits au niveau des sous-classes pour fournir des informations supplémentaires sur les différents types de transformation (par exemple, pour la viande et le poisson) ou pour assurer une meilleure cohérence avec la [CPC version 2.1](#) (*Central Product Classification*), par exemple pour les légumes et les fruits.
- D'autres sous-classes ont été regroupées ou redéfinies.



Division 01

Sous-classes : Nombreux changements

1. Fusion de plusieurs catégories (ou parties de catégories) dans une nouvelle catégorie.
2. Séparation d'une catégorie dans plusieurs nouvelles catégories.

01.1.5.3 Huile d'olive
01.1.5.4 Autres huiles alimentaires

01.1.5.1 Huiles végétales

01.1.1.1 Riz et **préparations à base de riz**
01.1.1.5 Pizzas et quiches
01.1.1.6 Pâtes alimentaires et couscous
01.1.2.8 Autres prép. à base de viande (**en partie**)
01.1.3.6 Autres prép. à base de poisson ou fruits de mer(**en partie**)
01.1.9.4 Plats préparés
01.1.9.9 Autres produits alimentaires n.c.a.

01.1.9.1 Plats préparés

01.1.2.1 Viande de bœuf et de veau
01.1.2.2 Viande de porc
01.1.2.3 Viande d'ovins et de caprins
01.1.2.4 Viande de volaille
01.1.2.5 Autres viandes

01.1.2.2 Viande fraîche, réfrigérée ou congelée

01.1.1.3 Pain
01.1.1.4 Autres produits de boulangerie

01.1.1.3 Pain et produits de boulangerie

01.1.7.1 Légumes frais

01.1.7.1 Légumes à feuilles ou à tiges, frais ou réfrigérés
01.1.7.2 Légumes à fruits, frais ou réfrigérés
01.1.7.3 Légumes à cosse verts, frais ou réfrigérés
01.1.7.4 Autres légumes, frais ou réfrigérés

01.1.6.1 Fruits frais

01.1.6.1 Dattes, figues et fruits tropicaux
01.1.6.2 Agrumes
01.1.6.3 Fruits à noyau et fruits à pépins
01.1.6.4 Baies
01.1.6.5 Autres fruits frais

01.2.2.1 Eaux minérales
01.2.2.2 Soft drinks
01.2.2.3 Jus de fruits et de légumes

01.2.9.0 Autres boissons non alcoolisées

COICOP-LUX: Niveau supplémentaire

ECOICOP v2 Niveau national	ECOICOP v1 Niveau national	Libellé
01.1.1.3.1	01.1.1.4.3	Biscuits, biscottes, etc.
01.1.1.3.2	01.1.1.3.1	Pain de ménage et pains spéciaux
01.1.1.3.3	01.1.1.4.2	Pâtisserie fine, gâteaux et tartes
01.1.1.3.4	01.1.1.4.1	Pâtisserie ordinaire
01.1.1.3.5	01.1.1.3.2	Petits pains, baguettes, etc.
01.1.2.2.1	01.1.2.1.1+01.1.2.1.2	Viande de boeuf et de veau
01.1.2.2.2	01.1.2.2.1	Viande de porc
01.1.2.2.3	01.1.2.3.1	Viande d'ovins et de caprins
01.1.2.2.4	01.1.2.4.1	Viande de volaille
01.1.2.2.5	01.1.2.5.1	Lapin, gibier et autres viandes
01.1.3.1.1	01.1.3.1.1	Poisson frais
01.1.3.1.2	01.1.3.2.1	Poisson congelé
01.1.3.4.1	01.1.3.3.1	Fruits de mer frais
01.1.3.4.2	01.1.3.4.1	Fruits de mer congelés
01.1.5.1.1	01.1.5.3.1	Huile d'olive
01.1.5.1.2	01.1.5.4.1	Autres huiles végétales
01.1.7.9.1	01.1.7.3.1	Légumes en conserve et préparations à base de légumes
01.1.7.9.2	01.1.7.5.1	Chips
01.1.8.3.1	01.1.8.2.1	Confiture, marmelade, purées et pâtes de fruits
01.1.8.3.2	01.1.8.2.2	Miel
01.1.8.5.1	01.1.8.3.1	Chocolat
01.1.8.5.2	01.2.1.3.1	Cacao et chocolat en poudre
01.1.8.5.3	01.1.8.3.2	Autres produits à base de cacao

Inclus
tableaux
EUROSTAT
(niv5)

Niveau
national (niv5)
Division 01
publié



COICOP-Lux (niveau 5) permet d'assurer la continuité de certaines séries.

Division 06 - Santé

La division 06 a été complètement remaniée pour être compatible avec la Classification internationale des comptes de la santé (CICS).

Les services de soins sont désormais séparés selon **l'objectif visé** (prévention, guérison, réadaptation ou de long durée) et selon de la **durée du traitement** et non plus en fonction du **lieu de la prestation**.

ECOICOP v1:

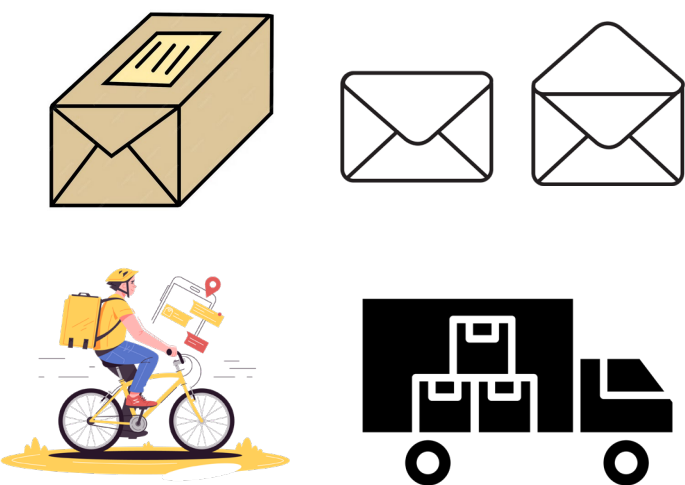
Sous-classes	
06.2.1.1	Médecins généralistes
06.2.1.2	Médecins spécialistes
06.2.2.1	Services dentaires
06.2.3.2	Services d'ambulance
06.2.3.9	Autres services paramédicaux
06.3.0.0	Services hospitaliers

ECOICOP v2:

Groupes		Sous-classes	
06.2	Services de soins ambulatoires	06.2.1.1	Services de vaccination
		06.2.1.9	Autres services préventifs
		06.2.2.1	Services dentaires préventifs
		06.2.2.9	Autres services dentaires ambulatoires
		06.2.3.1	Services ambulatoires curatifs et de réadaptation
		06.2.3.2	Services de soins ambulatoires de longue durée
06.3	Services de soins hospitaliers	06.3.1.0	Services de traitement et de réadaptation en milieu hospitalier
		06.3.2.0	Services de soins de longue durée en milieu hospitalier
06.4	Autres services de santé	06.4.1.0	Diagnostic par imageries médicales et services des laboratoires médicaux
		06.4.2.0	Services de transports d'urgence des patients et sauvetage d'urgence

Division 07 - Transport

Extension du périmètre 07.4 - Services de transport de marchandises.



- Dans l'ECOICOP v1, le groupe 07 (Transports) portait principalement sur le transport de passagers, mais dans la version 2, le transport de marchandises y est également intégré au niveau 07.4 - Services de transport de marchandises.
- Les **frais de livraison de marchandises** (meubles, vêtements, plats à emporter, etc.) **sont désormais suivis comme un service de transport distinct et non plus intégrés au prix du produit.**
- Reflète l'importance croissante du e-commerce.

ECOICOP v1	Libellé	ECOICOP v2	Libellé
08.1.0.1	Services postaux	07.4.1.1	Services de traitement des lettres
		07.4.1.2	Services de livraison des courriers et des colis
		07.4.9.2	Livraison de marchandises



Divisions 08 - Information et communication

Les divisions 08 (Information et communication) et 09 (Loisirs, sport et culture) ont été largement révisées dans la ECOICOP v2.



- La division 08 « Information et communication » (anc. Communication ») inclut des éléments qui étaient auparavant intégrés dans la catégorie « Loisirs et culture » (par exemple, télévisions, laptops, tablettes et les services de streaming).
- Il y a désormais une nouvelle sous-classe liée aux abonnements aux contenus audiovisuels en ligne (08.3.9.2).

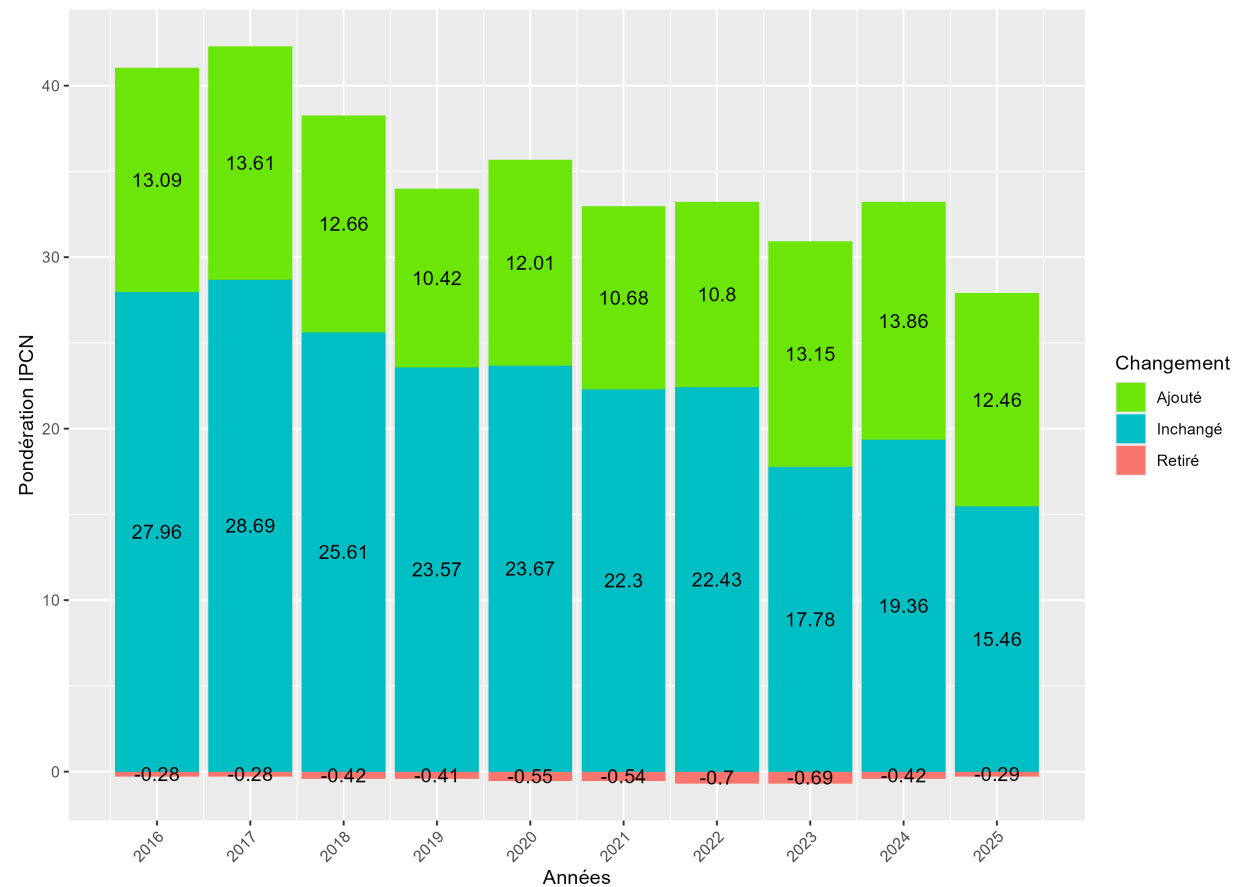
ECOICOP v1	Libellé	ECOICOP v2	Libellé
08.2	Équipements de téléphonie et télécopie	08.1	Matériel d'information et de communication
09.1.1	Matériel de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	08.1	Matériel d'information et de communication
09.1.3	Matériels de traitement de l'information		
09.1.4	Support d'enregistrement		
08.3	Services de téléphonie et télécopie	08.3	Services d'information et de communication
09.1.3.3	Logiciels	08.2	Logiciels (hors jeux) <i>(hors scope à partir de 2026)</i>
09.4.2.3	Services de télévision et de radiodiffusion, abonnements	08.3.9.1	Redevances et frais pour la télévision et la radio
		08.3.9.2	Abonnement à des contenus audiovisuels, services de streaming et locations de contenus audiovisuels
09.5.4.9	Autre matériel de bureau et de dessin (Cartouche pour imprimante)	08.1.3.2	Matériel périphérique et ses composants



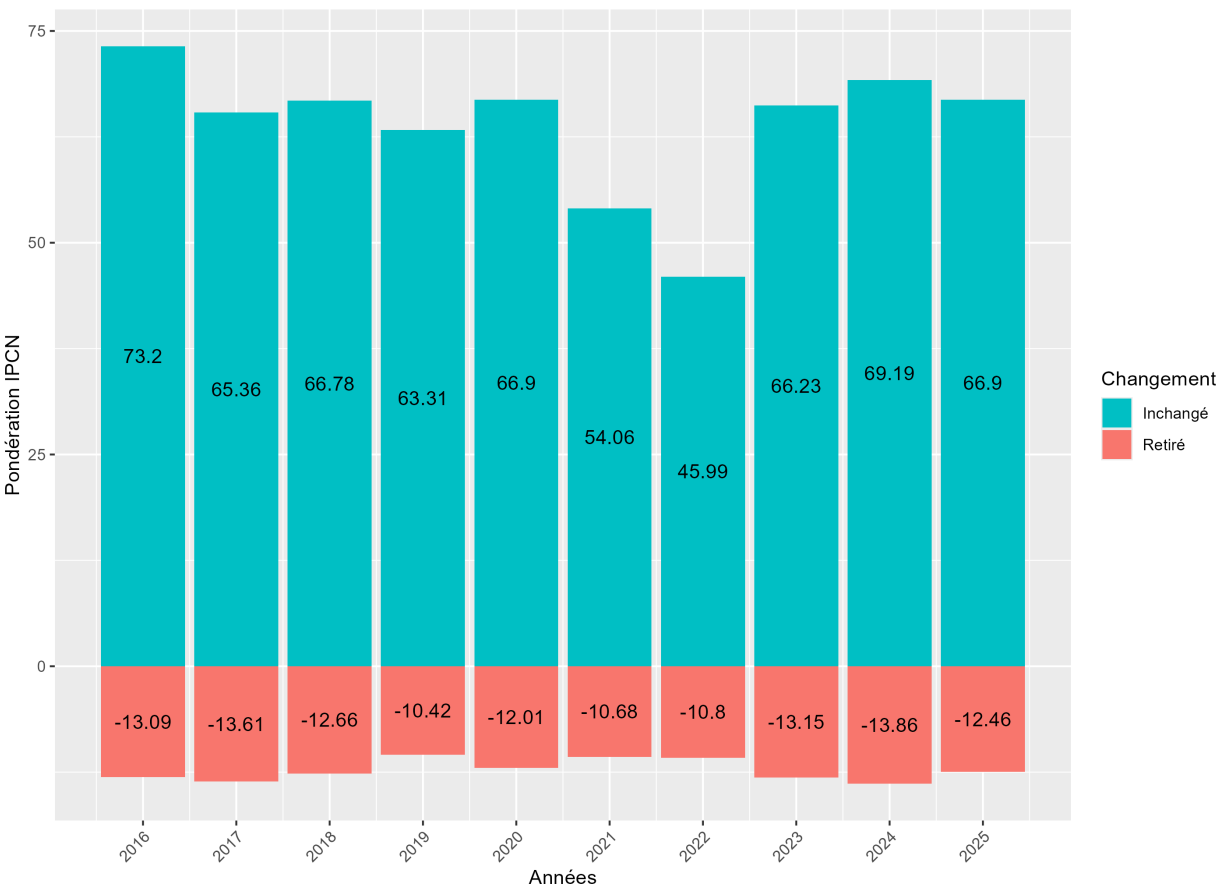
Divisions 08 et 09

La division 09 perd en poids au profit de la division 08

Pondérations division 08 - Changements



Pondérations division 09 - Changements



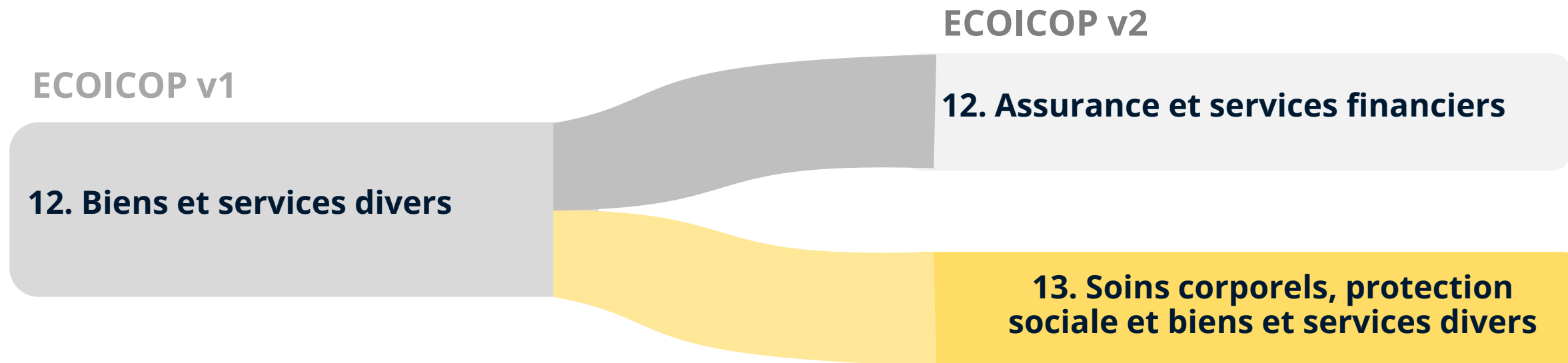
Division 09 - Loisirs, sport et culture

- **A partir de 2026 les jeux de hasard ne sont plus exclus du périmètre de l'IPCH et de l'PCN.**
- Après de nombreuses recherches, EUROSTAT a finalement développé un cadre méthodologique pour pouvoir intégrer les jeux de hasard dans l'IPCH.
- Conformément au règlement délégué (UE) 2024/3159, cette intégration se fera avec l'introduction d'une nouvelle nomenclature en 2026.
- Pondération PCN 2026: 0.66%
- Le prix d'un jeux de hasard correspond à sa *perte théorique attendue* exprimée en pourcentage (*100-percentage return to player*)
- [Recommendations on the treatment of games of chance](#)

09	Loisirs, sport et culture		
	09.4	Services récréatifs	
		09.4.7	Jeux de hasard
			Lotteries
			Classic lotteries
			Instant lotteries
			Gaming
			Slot machines
			Other casino games

Division 12 et 13

Division 12 de l'ECOICOP v1 divisée en deux



Division 12

- Services financiers: plus de détails publiés
12.2.2.0 – Frais explicitement facturés par les établissement de crédit
12.2.9.9 – Autres services financiers n.c.a
- Nouvelle COICOP assurance voyage
12.1.4.2 - Assurance voyages

Division 13

Nouvelle COICOP couverte à partir de 2026

13.3.0.3 - Services de soins à domicile pour personnes âgées et handicapées

Les nouvelles catégories (niveau 4)

Code	Libellé	Pondération IPCH	Pondération IPCN
01.1.4.9	Autres produits laitiers	0.1	0.1
01.1.8.2	Autres sucres et succédanés de sucre (sucrettes)	0.1	0.1
02.1.2.2	Vin d'autres sources	0.3	0.1
02.1.9.0	Autres boissons alcoolisées	0.2	0.1
05.1.2.0	Réparation, installation et location de meubles, d'articles d'ameublement et de tapis	0.1	0.1
05.2.1.9	Autres articles de ménage en textiles	0.2	0.1
05.5.3.0	Réparation et location d'outillage et de matériel motorisés et non motorisés	0.1	0.1
06.1.1.2	Médicaments à base de plantes et produits homéopathiques	0.4	0.3
06.1.4.0	Réparation, location et entretien de produits médicaux et d'assistance	0.1	0.1
07.2.2.3	Autres carburants pour véhicules personnels	0.4	0.3
07.4.1.2	Services de coursiers et de livraison de colis	0.5	0.5
07.4.9.2	Livraison de marchandises	2.1	2.1
08.1.9.1	Autres matériels d'information et de communication	0.3	0.2
09.1.2.4	Chevaux, poneys, chameaux et dromadaires, et leurs accessoires	0.1	0.1
09.1.2.9	Autres gros biens durables à fonction récréative	0.2	0.1
09.4.2.1	Location, entretien et réparation d'autocaravanes et de caravanes	0.3	0.2
09.4.3.1	Location de logiciels de jeux et abonnement à des jeux en ligne	1.1	1.1
09.4.7.0	Jeux de hasard	6.3	4.6
12.1.4.2	Assurance voyage	0.2	0.2
13.3.0.3	Services de soins à domicile pour personnes âgées et handicapées	1.0	1.0

Catégories non couvertes dans l'IPCH et l'IPCN

- Liste des catégories non couvertes en raison de dépenses négligeables.

Code	Libellé	Code	Libellé
01.1.2.1	Animaux terrestres vivants	07.3.5.0	Transport combiné de passagers
01.1.3.5	Autres fruits de mer, séchés, salés, en saumure ou fumés	07.3.6.0	Autres services de transport de passagers
01.1.3.7	Foies, œufs et laitances, et autres abats de poisson et d'autres fruits de mer sous toutes leurs formes	08.1.5.0	Supports d'enregistrement vierges
01.2.4.0	Boissons à base de cacao	08.2.0.0	Logiciels
01.3.0.0	Services de transformation de matières premières pour les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées	08.3.9.9	Autres services d'information et de communication n.c.a.
02.2.0.0	Services de production d'alcool	09.1.1.3	Appareils optiques
03.1.2.4	Uniformes scolaires	09.1.2.2	Avions, ULM, planeurs, deltaplanes et montgolfières
04.1.2.1	Loyers effectivement payés par les locataires pour des résidences secondaires	09.1.2.3	Bateaux, yachts, moteurs hors-bord et autres équipements de sport nautique
04.4.1.2	Alimentation en eau par d'autres systèmes	09.4.1.0	Location et réparation de matériel photographique et cinématographique et d'appareils optiques
04.4.3.2	Collecte des eaux usées par des systèmes d'assainissement autonomes	09.4.2.2	Location, entretien et réparation d'autres gros biens durables de loisirs
04.5.4.1	Charbon, briquettes de charbon, tourbe et briquettes de tourbe	09.4.3.2	Location et réparation de jeux, de jouets et d'articles de loisirs
04.5.4.3	Charbon de bois	09.5.2.0	Médias audiovisuels
04.5.4.9	Autres combustibles solides	10.1.0.1	Enseignement préscolaire
05.2.2.0	Réparation, location et confection d'articles ménagers en textiles	10.3.0.0	Enseignement post-secondaire non supérieur
05.4.0.4	Réparation et location de verrerie, de vaisselle et d'ustensiles de ménage	11.2.0.9	Autres services d'hébergement
07.1.4.0	Véhicules à traction animale	12.2.9.1	Frais de transfert de fonds
07.2.4.2	Péages	13.1.1.2	Réparation d'appareils électriques pour soins corporels
07.3.1.2	Transport de passagers par métro et tramway	13.2.2.0	Articles religieux et articles pour célébrations religieuses et rituelles
07.3.2.3	Ramassage scolaire	13.2.9.2	Réparation et location d'autres effets personnels
07.3.2.9	Autres transports de passagers par route	13.3.0.9	Autres services de protection sociale
07.3.3.1	Transport aérien intérieur de passagers	13.9.0.2	Services religieux

- En bleu: le transport combiné n'est plus couvert à partir de 2021

- En rouge: les catégories ne seront plus couvertes à partir 2026

- En plus, les catégories suivantes restent exclues du périmètre de l'IPCN et IPCH (*règlement (UE) 2016/792*):

02.4 Stupéfiants

04.2 Loyers imputés pour le logement

13.9.0.1 Prostitution

12.1.1.0 Assurance-vie et assurance accidents

12.2.1 Services d'intermédiation financière indirectement mesurés



Diffusion des indices dans la ECOICOP v2

Implications pour les utilisateurs :

La continuité des séries d'inflation globales est garantie, et des données rétrospectives complètes seront fournies.

- **Indice général:** Les taux d'inflation historiques ne changent pas avec l'introduction de la nouvelle nomenclature.
- **Séries rétrospectives:** Des séries historiques complètes (de 1996 à 2025) sont publiées dans la nouvelle nomenclature ECOICOP v2 (base 100 en 2025), assurant des analyses temporelles cohérentes.
- **Données archivées :** Les données basées sur l'ancienne version de la nomenclature ainsi que sur l'année de base 2015=100 restent consultables.
- **Ruptures de séries possibles :** Des ruptures au niveau des sous-indices détaillés sont possibles en 2026 en raison des changements de classification et de méthodologie.
- **Publication des indices au niveau 5 (position) pour l'alimentation.**

Nouveaux tableaux LUSTAT

Tableaux en ECOICOP v1 (archive) et en ECOICOP v2

- 12 nouveaux tableaux LUSTAT

ID	Titre	Lien Lustat
E5400	Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), ECOICOP v.1	https://lustat.statec.lu/?tm=E5400&pg=0&snb=1
E5401	Indice des prix à la consommation national (IPCN), ECOICOP v.1	https://lustat.statec.lu/?tm=E5401&pg=0&snb=1
E5402	Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), pondérations, ECOICOP v.1	https://lustat.statec.lu/?tm=E5402&pg=0&snb=1
E5403	Indice des prix à la consommation national (IPCN), pondérations, ECOICOP v.1	https://lustat.statec.lu/?tm=E5403&pg=0&snb=1
E5404	Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), ECOICOP v.2	https://lustat.statec.lu/?tm=E5404&pg=0&snb=1
E5405	Indice des prix à la consommation national (IPCN), ECOICOP v.2	https://lustat.statec.lu/?tm=E5405&pg=0&snb=1
E5406	Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), pondérations, ECOICOP v.2	https://lustat.statec.lu/?tm=E5406&pg=0&snb=1
E5407	Indice des prix à la consommation national (IPCN), pondérations, ECOICOP v.2	https://lustat.statec.lu/?tm=E5407&pg=0&snb=1
E5408	Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), agrégats spéciaux, ECOICOP v.2	https://lustat.statec.lu/?tm=E5408&pg=0&snb=1
E5409	Indice des prix à la consommation national (IPCN), agrégats spéciaux, ECOICOP v.2	https://lustat.statec.lu/?tm=E5409&pg=0&snb=1
E5410	Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), agrégats spéciaux, pondérations, ECOICOP v.2	https://lustat.statec.lu/?tm=E5410&pg=0&snb=1
E5411	Indice des prix à la consommation national (IPCN), agrégats spéciaux, pondérations, ECOICOP v.2	https://lustat.statec.lu/?tm=E5411&pg=0&snb=1

- **Les tableaux E5100 (IPCN base 1.1.1948), E5101 (Moyenne semestrielle IPCN base 1.1.1948) existeront toujours.**
- Le tableau Excel E5014 "[Evolution récente des prix](#)" est passé en ECOICOP v2.
- Suppression des tableaux E5106 (IPCN base 2015), E5103 (variation annuelles IPCN base 2015).

STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

Merci !



Bâtiment Twist

12, boulevard du Jazz
L-4370 Belvaux



(+352) 247-84219



info@statec.etat.lu

Statistiques.lu

